



Département de l'Aveyron
Commune d'ESTAING

☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉ ☉

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Lebrave, Burguière, Sénéjean et Régis,
Mesdames Bernat, Couseran Mommeja Batut Dereumaux, et Combes
Excusés : MM. Marc et Alaux

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

❖ **Création d'un bâtiment des associations et sanitaires publics accessibles – attribution des marchés.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises (9 lots) a été engagée le 21 mars 2019 dans le cadre de l'opération pour la création d'un bâtiment des associations et de sanitaires publics accessibles, avec réception des offres au 15 avril 2019.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 15 avril 2019. Les lots n°2-Ravalement et n°5-Plâtrerie-Isolation n'ont pas reçus d'offres. Une procédure négociée sans mise en concurrence ni publicité a été faite pour ces deux lots.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Jean-Philippe GINISTY, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

N°	LOT	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Maçonnerie	SARL BONAL	55 614,35 €	66 737,22 €
Lot 2	Ravalement	MORAIS Daniel	4 376,00 €	5 251,20 €
Lot 3	Couverture	SARL BANCAREL	9 181,54 €	11 017,85 €
Lot 4	Menuiserie-Serrurerie	Nord Aveyron Menuiserie	14 585,00 €	17 502,00 €
Lot 5	Plâtrerie Isolation	REYNES Kévin	6 488,80 €	7 786,56 €
Lot 6	Carrelage	SARL NG Chapes d'Olt	4 416,84 €	5 300,21 €
Lot 7	Electricité	MOREAU Electricité	6 974,00 €	8 368,80 €
Lot 8	Plomberie	MALHERBE	2 872,27 €	3 446,72 €
lot 9	Peintures	SARL GASTON & Fils	2 208,00 €	2 649,60 €
			106 716,80 €	128 060,16 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide:

- D'approuver l'attribution des marchés et de confier la réalisation des travaux aux entreprises sus mentionnées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation de ce marché.

❖ Restauration et mise en valeur de la Chapelle de l'Ouradou – attribution des marchés.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises (3 lots) a été engagée le 15 février 2019 pour la restauration de la Chapelle de l'Ouradou, avec réception des offres au 29 mars 2019.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 1^{er} avril 2019. Le lot n°3-Couverture n'a reçu aucune offre. Une procédure négociée sans mise en concurrence ni publicité a été faite pour ce lot.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre Pierre-Jean TRABON, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

N°	LOT	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Maçonnerie	CANTERO	44 222,00 €	53 066,40 €
Lot 2	Charpente	DRUILHET	37 741,00 €	45 289,20 €
Lot 3	Couverture	SERVIERES	53 590,00 €	64 308,00 €
			135 553,00 €	162 663,60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide:

- D'approuver l'attribution des marchés et de confier la réalisation des travaux aux entreprises sus mentionnées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à la réalisation de ce marché.

❖ Restauration et sécurisation de la châsse reliquaire de St Fleuret - Financement

Par délibération du 6 décembre 2018, le conseil municipal a sollicité le classement de la châsse-reliquaire de St Fleuret et a été informé que ce mobilier inscrit nécessitait une restauration et une mise en sécurité.

En collaboration avec Monsieur FAU conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aveyron, Monsieur le Maire a sollicité un devis de restauration à l'entreprise Materia Viva pour un montant de 8 415.00 € HT (sans TVA) et un devis de création d'une vitrine sécurisée à Bernard ATGER d'un montant de 8 673 € HT/10 407.60 € TTC. Le coût total de l'opération est de 17 088 € HT / 18 822.60 €TTC

Monsieur le Mair propose le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant des subventions	Décision
DRAC 25%	4 272.00 €	<i>Demande en cours</i>
Conseil Régional 20%	3 417.60 €	<i>Dossier en cours d'instruction</i>
Conseil Départemental 20%	3 417.60 €	<i>Dossier en cours d'instruction</i>
Montant total des aides	11 107.20 €	
Autofinancement TTC	7 715.40 € TTC	
MONTANT TOTAL	17 088.00 € HT	18 822.60 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de restauration et de sécurisation de la châsse reliquaire

- Autorise Monsieur le Maire a solliciter les financeurs suivant le plan de financement présenté et a signer les pièces inhérentes à la réalisation de ce projet.

❖ **Régularisation cadastrale avenue du Nayrac**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la vente de sa maison, la notaire de Mme Sabrazes Odette a soulevé une erreur cadastrale. La propriété effective de Mme Sabrazes Odette se situe pour partie sur un ancien chemin rural inutilisé depuis plus de 30 ans inscrit sur les plans cadastraux. Une partie du garage est ainsi sur l'emprise de ce chemin. La vente en l'état n'est pas possible, il convient de régulariser cette situation.

Xavier Corthier, géomètre, a établi un plan de délimitation qui relève que:

- La propriété de Mme Sabrazes Odette occupe 111 m² du domaine public, correspondant à l'ancien chemin rural.
- Une erreur de limite parcellaire entre le domaine public (RD67) et la parcelle de Mme Sabrazes Odette sur une surface de 30 m².

Monsieur le Maire propose la régularisation de ces deux situations comme suivant :

	<i>Superficie</i>	<i>Prix au m²</i>	<i>Total</i>
Acquisition par la commune	30 m ²	3.70 €	111 €
Vente par la commune	111 m ²	1 €	111 €

Il est précisé que le bien vendu a été déclassé comme n'étant plus affecté matériellement à l'usage du public ou à un service public, par suite il ne dépend plus du domaine public. De plus, cet ancien chemin n'est pas classé comme chemin rural dans l'inventaire ou le répertoire des chemins ruraux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Décide l'acquisition du terrain de Mme Sabrazes Odette au tarif 3.70€/m²
- Décide la cession au tarif de 1€ / m² au profit de Mme Sabrazes Odette
- Décide que les frais d'honoraires du géomètre seront partagés entre les deux parties.
- Charge Maître Nathalie ARAGON de la régularisation de ces actes.

❖ **Approbation des statuts de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère**

Suite à la fusion des anciennes communautés de commune de Bozouls Comtal, d'Espalion Estaing et d'Enraygues sur Truyère, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a vu le jour au 1er janvier 2017.

La nouvelle structure a hérité des compétences des anciennes communautés de communes. A ce titre, les arrêtés préfectoraux de fusion précisait :

- Concernant les compétences optionnelles : que celles-ci pouvaient être restituées aux communes dans un délai d'un an à compter du 1er janvier 2017.
- Concernant les compétences facultatives : leurs restitutions devaient intervenir dans un délai de 2 ans.

Les intérêts communautaires afférents aux compétences optionnelles et facultatives devaient, quant à eux, être définis dans les 2 ans suivant la création.

Aussi, il est proposé le projet de statuts joint, structuré ainsi :

- Communes membres et sièges
- Objets et compétences (obligatoires, optionnelles, facultatives)
- Organe délibérant
- Dispositions financières, fiscales et budgétaires
- Dispositions d'ordre général.

Ce projet arrête donc l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera soumise pour accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres (deux tiers des communes au moins représentant la moitié de la population au moins, ou de la moitié des communes au moins représentant les deux tiers de la population) conformément aux dispositions des articles L 5211-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts de la CCCLT reprenant l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui lui sont dévolues, conformément au projet de statut joint.
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président aux Communauté de Communes Comtal Lot.

❖ **Don de l'association des Cadets Estagnols**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Patrick Cayla, président de l'association des cadets estagnols, lui a adressé un courrier l'informant de la dissolution de l'association.

L'association souhaite faire don de l'intégralité du solde des comptes de l'association à la commune d'Estaing pour participer à l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants au Foirail.

Le solde est de 7 143.94 €.

L'association sollicite également l'autorisation de maintenir le stockage des costumes à la mairie le temps de trouver un lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le don de l'association des Cadets Estagnols d'un montant de 7 143.94€ pour financer l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants au Foirail.
- ACCORDE l'autorisation de stockage des costumes de l'association dans les locaux communaux jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout doucement pour la mise en œuvre de ces décisions.

❖ **Mise à disposition d'un local à l'ACCA Estaing**

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'ACCA Estaing - Association Communale de Chasse Agrée - demande le renouvellement de la mise à disposition, à titre gracieux, de l'immeuble sis parcelle D320a, propriété de la Commune.

Ce local permet ainsi à l'association de chasse d'entreposer du matériel de bureau et y tenir des réunions restreintes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré l'unanimité :

- Donne son accord pour la mise à disposition du local à l'ACCA Estaing
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir en précisant que cette pièce devra être rendue en l'état à la Commune sans préavis dans la mesure où ce bâtiment ferait l'objet d'un aménagement et d'une destination différente.

❖ Décision modificative au budget principal n°1

Compte abondé pour le paiement de la dernière facture dans l'affaire des bijoux d'Estaing

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	566,39 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	566,39 €	
D 678 : Autres charges exception.		566,39 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		566,39 €

❖ Décision modificative au budget principal n°2

Mouvement pour l'ouverture de crédits Son et Lumière et compléter le compte pour la restauration de la châsse reliquaire de Saint Fleuret.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2161 : Oeuvres et objets d'art		4 000,00 €
D 2184 : Mobilier		1 544,94 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 544,94 €
D 2313-256 : Garage ZA La Fage	1 544,94 €	
D 2315-243 : Coeur de Village	14 000,00 €	
D 2315-251 : Son et Lumière		10 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 544,94 €	10 000,00 €

❖ Décision modificative au budget lotissement n°1

Régularisation suite à erreur matérielle de saisie du budget.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	0,64 €	
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	0,64 €	
R 3555 : Terrains aménagés	0,64 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	0,64 €	

❖ Vente d'un bâtiment communal

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par Monsieur Julien Breuil – Aveyron Automatismes – lequel recherche un local de stockage pour ses marchandises.

Monsieur le Maire propose au conseil la vente du bien cadastré AB607, derrière le garage communal au Foirail, au prix convenu avec Monsieur Breuil de 20 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la vente du bien cadastré AB607 pour un montant de 20 000 € à Monsieur Julien Breuil.
- Mandate Maître Galibert-Prouzet, notaire à Espalion pour réaliser cette vente. Les frais de notaire seront à la charge du preneur.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

❖ Questions diverses

• **Son et Lumière**

L'entreprise EDS a été recontactée pour établir un nouveau devis qui permettra d'assurer les représentations du son et lumières pour la saison. Après une nouvelle étude, EDS propose un devis de 7 721.00 € HT/9 266.78 € TTC pour la mise en place de 2 projecteurs. Les travaux seront réalisés avant le 15 juin.

Monsieur le Maire a sollicité le président Valéry Giscard d'Estaing et sa fondation pour une aide financière dans la réfection du son et lumière. Le président a informé par courrier qu'il accorderait une subvention de 4000 euros en 2020.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ses travaux provisoires. Il est également précisé de voir avec l'entreprise Bastide pour élaguer et dégager les hauts-parleurs sur le quai.

Toujours sur le sujet de l'éclairage, les projecteurs du Pont ne fonctionnent pas. Il convient de solliciter leur retrait afin d'améliorer l'esthétique du monument classé et d'étudier l'éclairage du Pont pour le valoriser, comme celui d'Entraygues.

Michel Moreau, actuellement en charge de l'entretien de l'éclairage public de la commune, prend sa retraite, son employé prendra la succession. Monsieur le Maire propose de le rencontrer pour savoir s'il souhaite continuer cet entretien.

Dans le cas où il n'assurerait pas cette mission, le SIEDA propose l'adhésion au groupement de commande pour l'entretien de l'éclairage public.

Les deux options sont à étudier rapidement.

• **Demande DSA à la maison de santé**

L'association de la maison de santé d'Estaing a sollicité la commune pour l'installation d'un défibrillateur devant la maison de santé et la pharmacie. Un premier devis a été présenté pour un montant de 1275 € HT mais il ne comprend pas le boîtier dans lequel le DSA devra être installé. Le nouveau devis est en cours.

• **Chemin de St Jacques de Compostelle**

Yves Palobart, délégué par la commune au chemin de St Jacques, fait un travail remarquable pour valoriser ce chemin, en collaboration avec l'ACIR notamment mais aussi les communes aveyronnaises présentes sur le tronçon classé de Nasbinals à Estaing.

Une conférence d'Humbert Jacomet à la Chapelle de l'Ouradou est prévue ce 7 juin, et une autre conférence à St Côme le 8 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.

PRADALIER Jean

BATUT Thérèse

BERNAT Lucienne

BURGUIERE Jean-Pierre

COMBES Martine

COUSERAN Nathalie

DEREUMAUX Régine

LEBRAVE Louis

MOMMEJA Gisèle

REGIS Jean-Pierre

SAMPER Bernard

SENEJEAN Jean-Louis